



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale du personnel des industries électriques et gazières

Question écrite n° 35327

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant aux annonces parues dans la presse, en octobre 2003, demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité les perspectives et les échéances du contrôle par la Cour des comptes de la caisse centrale d'activités sociales (CCAS) à laquelle appartient EDF-GDF. Il apparaît souhaitable que la représentation nationale soit informée des résultats de ces contrôles, compte tenu des plaintes qui ont été déposées pour « abus de biens sociaux » et « abus de confiance ». Une mise au point s'impose.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35327

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1717